



Régate du Solstice, C3L 2013



Date : 22-23 juin 2013

Séries admises : Optimist, Laser radial, Laser 4.7, 420

Instructions de course

1. Organisateur

1.1. **Cercle de la Voile de la Béroche, St-Aubin**

2. Zone de course

2.1. La zone de course se situe devant St-Aubin.

2.2. Selon les conditions météo, le comité de course peut décider de déplacer le parcours en dehors de cette zone.

3. Règles

3.1. La régata sera régie par :

3.1.1. Les "règles" telles que définies dans les Règles de Course à la Voile de l'ISAF.

3.1.2. Les Règles du C3L en vigueur

3.1.3. En cas de différences dans l'interprétation, le texte des instructions de course prévaudra

4. Avis aux concurrents

4.1. Le tableau officiel est situé au rez de chaussée contre la façade ouest du club house.

5. Modifications des instructions de course

5.1. Toute modification des IC sera affichée au tableau officiel avant 13h00 le jour où elle entrera en vigueur.

5.2. Un changement dans le programme des courses sera affiché avant 19h00 la veille du jour où il prendra effet.

6. Signaux faits à terre

6.1. Les signaux faits à terre seront envoyés sur le mât situé sur la terrasse du club-house, accompagnés de signaux sonores.

6.2. AP : Le signal d'avertissement de la prochaine course ne pourra être donné que 30 minutes après avoir affalé à terre le pavillon.

7. Programme des courses

7.1. Horaires :

7.2. Samedi 22 juin : accueil, inscriptions dès 12h00

7.2.1. A disposition à 13h30, premier départ possible 14h00.

7.2.2. A disposition à 13h30, premier départ possible 14h00.

7.3. Dimanche 23 juin : à disposition à 9h00 (sauf modification au tableau officiel le jour précédent).

7.3.1. Dernier départ possible à 15h00.

7.3.2. Remise des prix selon affichage au tableau officiel.

8. Nombre de courses:

8.1. Il est prévu de courir 6 courses.

8.2. Les courses sont numérotées à la suite de leur achèvement.

8.3. 4 courses au maximum pourront être courues par jour.

9. Pavillons de classe

9.1. Optimist : insigne Optimist

9.2. Laser : insigne Laser.

9.3. 420 : insigne 420.

10. Parcours et Marques

10.1. Parcours selon le plan annexé.

10.2. Les marques sont des bouées cylindriques ou trapézoïdales orange.

11. Départ et Arrivée

11.1. La ligne de départ sera entre le mât du bateau start arborant le pavillon du CVB et une marque (à l'extrémité bâbord de cette ligne).

11.2. Une bouée pourra être accrochée à l'arrière du bateau start. Cette bouée et son amarre seront alors considérées comme faisant partie de la marque de départ.



- 11.3. Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné, **doivent rester a au moins 50m derrière la zone de départ durant la procédure de départ des autres courses.**
- 11.4. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (modification de la règle A5).
- 11.5. La ligne d'arrivée sera délimitée par un mât avec le pavillon bleu sur un bateau du CC et par une marque cylindrique orange ou trapézoïdale a l'opposée.

12. Système de pénalité

- 12.1. La règle 44 s'appliquera - pénalité de deux tours.
- 12.2. Un bateau qui abandonne ou qui a effectué une pénalité doit remplir le formulaire affiché au tableau officiel avant l'expiration du temps limite pour réclamer (Extension de la règle 44).
- 12.3. L'Annexe P s'appliquera, pénalités immédiates pour infractions à la règle 42.

13. Classement

- 13.1. Le nombre de mauvais scores retirés: 1 après 4 courses valablement terminées.
- 13.2. Temps limites : Les bateaux ne réussissant pas à finir dans un délai de 150% du temps mis par le premier pour effectuer le parcours seront classés DNF sans instruction (modification des règles 35, A4 et A5).
- 13.3. Le comité de course se réserve la possibilité de terminer la régates lors du passage de l'avant dernier bateau tout en classant le dernier bateau.

14. Réclamations et demandes de réparation

- 14.1. Les bateaux Optimist **doivent** le signaler avec un pavillon rouge et l'arborer jusqu'à qu'il ne soit plus en course (Modification de la règle 61.1(a)(2)).
- 14.2. Les bateaux ayant l'intention de déposer une réclamation doivent l'annoncer au comité de course en indiquant le réclamé dès qu'ils ont fini leur course, ou le plus vite que possible après l'abandon (Extension de la règle 61).
- 14.3. Les réclamations doivent être faites par écrit sur les formulaires de réclamation disponibles au secrétariat de régates et déposées avant le temps limite pour réclamer (Extension de la règle 61.2).
- 14.4. Le temps limite pour réclamer est de 60 après l'arrivée du bateau start au port et sera affiché au tableau officiel.
- 14.5. Les avis de réclamations et leurs ordres de passage pour informer les concurrents des instructions, dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins, seront affichés au tableau officiel dans les 30 minutes qui suivront la fin du temps limite pour réclamer. Il appartiendra aux parties concernées d'être présentes, avec leurs éventuels témoins, au lieu et à l'heure indiquée sur ces avis.
- 14.6. Les informations aux concurrents concernant les réclamations du comité de course ou du jury selon la règle 61.1.b seront affichées au tableau officiel.
- 14.7. Une liste des bateaux qui ont été pénalisés pour avoir enfreint la règle 42 sera affichée.
- 14.8. Le dernier jour de la régates, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réouverture a été informée de la décision la veille, ou pas plus de 30 mn après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour (modification de la règle 66).
- 14.9. Le dernier jour de la régates, une demande de réparation devra être déposée pas plus tard que 30 mn après la décision ou l'information ait été affichée (modification de la règle 62.2).

15. Sécurité

- 15.1. Un bateau qui abandonne doit informer le comité de course ou le secrétariat de régates le plus rapidement possible.

16. Bateaux officiels

- 16.1. Les bateaux du CC seront signalés par un pavillon **CVB**
- 16.2. Les bateaux du jury seront signalés par un drapeau avec le mot **JURY**.

17. Bateaux accompagnateurs

- 17.1. Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs **doivent rester en dehors de la zone de course à une distance minimale de 100 mètres, ceci dès le signal préparatoire du premier départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini la course ou que le comité de course ait signalé un retard, un rappel général ou une annulation.**

18. Décharge de responsabilité

- 18.1. La décision d'un bateau et de son équipage de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (voir RCV 4, Décision de courir).
- 18.2. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

19. Assurance

19.1. Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile et valable en compétition.

20. Plan de parcours :

